

## Le travailleur agricole, un travailleur comme les autres ?

Le travailleur agricole, figure peu étudiée en droit social, est-il un travailleur comme les autres ? Pour répondre à cette question, trois angles ont été retenus afin d'interroger les rapprochements et les différences entre ce dernier et les travailleurs de l'industrie et du commerce. Le premier est celui des migrations internationales sans lesquelles l'économie agricole ne fonctionnerait pas. D'autres secteurs de l'économie ayant des difficultés de recrutement de main-d'œuvre, notamment en raison des conditions de travail, sont confrontés à une même dépendance à l'égard des travailleurs migrants. Ainsi, la première demi-journée sera consacrée aux migrants travaillant dans le secteur agricole. Cette question sera abordée tant du point de vue du droit international que du droit comparé, mais elle fera également l'objet d'une contextualisation grâce à une approche démographique.

Le statut des salariés du secteur agricole connaît aujourd'hui une profonde évolution, ce sera le deuxième angle d'approche. Il s'agira de dresser un état des lieux de ces évolutions dans le droit du travail et le droit de la sécurité sociale. S'agissant du droit du travail, le statut du salarié agricole trouve ses sources tant dans le droit du travail que dans le code rural et de la pêche maritime. En outre un ensemble de problématiques propres sont abordées dans les conventions collectives. Que reste-t-il de ces singularités à l'heure où s'affirme un mouvement de rapprochement dudit statut vers le droit commun ? Les droits des salariés en matière de sécurité sociale sont également en partie spécifiques. La protection sociale qui a été un des éléments de structuration du droit social et des relations professionnelles dans le secteur agricole connaît d'importantes évolutions le rapprochant du régime général. A la suite de ce premier état des lieux, une table ronde rendra compte du processus de restructuration des branches professionnelles dans le secteur agricole. En dépit de ce processus, le dialogue social demeure dans l'agriculture très décentralisé. Les bouleversements de la restructuration des branches aura inmanquablement des effets importants sur les relations professionnelles ainsi que sur la structuration des acteurs, y compris au niveau régional.

Le troisième angle abordera la difficile question de la santé au travail des travailleurs agricoles. Dans le débat public, la question agricole est devenue indissociable de celle de l'impact des pratiques agricoles sur la santé et l'environnement. Aussi, sera présenté le contentieux qui s'est développé en France en matière d'exposition des travailleurs agricoles aux pesticides. Il s'agira de s'interroger sur les conditions d'émergence de ce contentieux et sur la preuve du lien entre exposition et pathologie. Comment le juge peut-il se saisir d'une démonstration scientifique qui comporte une part d'incertitude et qui met en cause des intérêts humains, sociaux et économiques considérables ? Enfin, dans le cadre d'une conférence conclusive, l'exposition aux pesticides sera abordée à travers le glissement qui s'opère, entre un problème d'abord posé en termes de santé au travail et qui, très rapidement, nécessite d'être pensé comme un enjeu environnemental et de santé publique. Les travailleurs agricoles ne sont pas les seules victimes et les décideurs politiques doivent aussi prendre en compte la sécurité des habitants et des consommateurs...



**Lieu du colloque**  
Pôle Juridique et Judiciaire de l'Université de Bordeaux  
35 place Pey-Berland  
33000 Bordeaux - France



COMPTRESEC  
Centre de droit comparé du travail  
et de la sécurité sociale

Université  
de BORDEAUX



Rencontres d'automne de  
**l'AFDT**

**BORDEAUX**

27 - 28 septembre  
2019



**Le travailleur  
agricole,  
un travailleur  
comme les  
autres ?**



Informations  
et inscription :

<https://afdt2019.sciencesconf.org/>



COMPTRESEC  
Centre de droit comparé du travail  
et de la sécurité sociale

Université  
de BORDEAUX



## Vendredi 27 septembre 2019

8.30 - 9.00 Accueil des participants

9.00 - 9.20 **Allocution d'ouverture**  
**Isabelle Daugareilh** (DR CNRS), **Philippe Martin** (DR CNRS, Directeur du Comptrasec),  
Comptrasec, UMR 5114 CNRS - Université de Bordeaux  
**Pascal Lokiec**, Professeur, Université Paris I Sorbonne, Président de l'AFDT

### Session 1 Migrations internationales et travailleurs agricoles

9.20 -10.30 **Regards pluridisciplinaires sur le travail agricole et les relations internationales**  
> **Présidence : Martine Le Friant**, Professeure, Avignon Université, Présidente honoraire de l'AFDT

**Travailleurs agricoles et immigration : quelques éléments économiques et démographiques**

**Matthieu Solignac**, Démographe-économiste, Maître de conférences, Comptrasec, UMR 5114 CNRS - Université de Bordeaux

**Le droit des travailleurs migrants agricoles**

**Nathalie Ferré**, Juriste, Professeure, IRIS, Université Paris 13

**Débat**

10.30 -11.00 Pause

11.00 -12.30 **Regards étrangers sur le statut juridique du travailleur agricole**  
> **Présidence : Cyril Cosme**, Président du Bureau France de l'OIT

**Le salariat agricole au Québec et le droit du travail : le cas des travailleurs agricoles migrants**

**Dalia Gesualdi Fecteau**, Juriste, Professeure, Faculté de science politique et de droit, Université du Québec à Montréal, CRIMT

**Le travailleur agricole au Japon est-il un travailleur comme les autres ?**

**Masahiko Iwamura**, Juriste, Professeur émérite de l'Université de Tokyo Président de La Commission Central des relations de travail

**Débat**

12.30 -14.00 Déjeuner sur place

### Session 2 Le statut du travailleur agricole

14.00 -15.30 **Le travail salarié agricole, entre droit commun et droit spécial**  
> **Présidence : Ronan Raffray**, Professeur, Irdap, Université de Bordeaux

**Le droit des travailleurs agricoles**

**Philippe Aurillac**, Directeur adjoint du travail, DIRECCTE, Nouvelle-Aquitaine

**La protection sociale des travailleurs agricoles**

**Maryse Badel**, Juriste, Professeure, Comptrasec, UMR 5114 CNRS-Université de Bordeaux

**Débat**

15.30 -16.00 Pause

16.00 - 18.00 **Table ronde : La restructuration des branches professionnelles du secteur agricole**

**Jean-Luc Bindel**, Membre du bureau fédéral, Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT

**Erwan Charpentier**, Responsable des affaires sociales à la FNEDT

**Morgan Oyaux**, Directeur des affaires sociales, FNSEA

**Jean-Olivier Serra**, Chef de Bureau de la Réglementation du Travail et du Dialogue Social (BRTDS), Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

**Franck Tivierge**, Secrétaire national Fédération générale agroalimentaire CFDT

## Samedi 28 septembre 2019

### Session 3 Expositions aux pesticides et santé au travail

8.45 - 9.00 Accueil des participants

9.00 - 10.10 **Les conditions d'émergence du contentieux des pesticides**  
> **Présidence : Françoise Champeaux**, Rédactrice en chef de la Semaine sociale Lamy

**Annie Thébaud-Mony**, Sociologue, DR Inserm, IRIS, Université Paris 13 - EHESS  
**François Lafforgue**, Avocat, Défenseur de Pierre François dans l'affaire Monsanto

**Débat**

10.10 - 10.30 Pause

10.30 - 12.00 **La preuve des expositions et de leur impact sur la santé**  
> **Présidence : Alain Garrigou**, Professeur d'ergonomie, Epicène U-1219, Université de Bordeaux

**L'établissement des données scientifiques en santé publique**

**Pascal Marichalar**, Sociologue, Chargé de recherches au CNRS, IRIS - EHESS

**Le traitement des données scientifiques par le juge**

**Marthe Lucas**, Juriste, Maître de Conférences, IMBE-CNRS-IRD, Avignon Université

**Débat**

**Les capacités des travailleurs agricoles à dire leur exposition aux pesticides : des situations inégales ?** ( Présentation d'un programme de recherche)  
**Jacqueline Candau** et **Ludovic Ginelli**, Sociologues, Irstea-Bordeaux

12.00 - 12.30 **Conférence conclusive**

**Agriculture et développement durable - un éléphant dans un magasin de porcelaine**

**Peter Poschen**, Professeur, Université de Freiburg, ancien directeur du Département Entreprise de l'OIT et du Bureau pour le Brésil

12.30 **Fin des travaux**